

*Taxe d'accise—Loi*

Je me demande si un porte-parole du gouvernement pourra nous dire à partir de quel moment les céréales sont considérées comme des confiseries. Depuis quelques années, les céréales naturelles deviennent de plus en plus populaires et se présentent aujourd'hui sous forme de produits appelés barres granola, qui sont très nutritives et que je consomme en grande quantité au cours de mes déplacements. Il y a lieu de se demander s'il existe une distinction et si le gouvernement compte assujettir un plus grand nombre de produits alimentaires à la taxe de vente fédérale. J'entends un député d'en face qui représente une circonscription agricole faire une remarque. Je lui signale que lorsque les tendances de la consommation alimentaire évoluent, ce n'est pas nécessairement à l'avantage des agriculteurs canadiens.

De même, en ce qui concerne la catégorie des boissons non alcoolisées, il y a une très légère distinction à établir. Certains produits vendus aujourd'hui se composent de véritables jus de fruits, de parfums artificiels et d'eau gazéifiée. En adoptant une mesure comme celle-ci, nous devons nous demander si le gouvernement n'est pas en train de tâter le terrain. Cette mesure vise-t-elle à évaluer la réaction du public? Ne serait-ce pas un ballon d'essai que le gouvernement lance pour voir si à l'avenir, un plus grand nombre de produits pourront être assujettis à la taxe de vente fédérale?

Nous n'avons pas suffisamment parlé jusqu'ici des aliments pour animaux domestiques. Il est désolant de voir que certains Canadiens les utilisent pour leur propre consommation. Je ne fais pas cette remarque pour l'exploiter à des fins sentimentales, mais simplement pour le signaler, car c'est la réalité. En ce qui concerne les produits d'hygiène, voyons l'incidence qu'aura vraisemblablement l'imposition de la taxe fédérale de vente sur les produits et instruments médicaux qui n'y étaient pas assujettis auparavant. J'ai l'impression que cette disposition aura une incidence minime, sinon générale, sur le fonctionnement de notre régime de soins médicaux. Est-ce que cela ne va pas inciter les gens à se rendre plus souvent chez le médecin, même si ce n'est pas vraiment utile, parce que le prix des médicaments qu'ils ont pris l'habitude d'utiliser en toute confiance par le passé va augmenter de 10, 15 ou 20 p. 100, selon ce qui se passe entre le fabricant et le détaillant? Ils risquent de constater que grâce au régime d'assurance-médicaments auquel ont accès bon nombre de Canadiens, mais pas tous, malheureusement, ils peuvent obtenir ces produits gratuitement s'ils consultent le médecin au lieu de les acheter eux-mêmes.

Je voudrais discuter des répercussions que l'augmentation des taxes sur les carburants aura sur les régions septentrionales les plus reculées du Canada, lesquelles dépendent des réseaux de transport dans tous les domaines importants. Le déplacement des personnes et les livraisons de la plupart des marchandises consommées dans ces régions dépendent des réseaux de transport. On peut parler dans ce cas de double imposition. Par exemple, un exploitant de compagnie aérienne dans une localité comme Big Trout Lake, dans ma circonscription, doit faire venir par avion d'importants volumes de carburant, de préférence pendant l'hiver, de façon à pouvoir exploiter son service pendant toute l'année. C'est pourquoi l'incidence de cette taxe est comme un engrenage. Elle va faire boule de neige et va se répercuter de façon importante sur les consommateurs au

niveau du prix d'un billet d'avion ou du taux de transport des marchandises en vrac. C'est bien entendu parce que la taxe vise l'essence utilisée pour transporter l'essence elle-même assujettie à la taxe et destinée à un usage future.

Cette disposition touche une localité qui compte parmi celles qui utilisent le moins les services de soutien offerts par le ministère fédéral des Transports. Je sais que la ministre d'État aux Transports (M<sup>me</sup> Blais-Grenier) se fera un plaisir de le confirmer à tous les députés qui le lui demanderont. En effet, dans certaines régions du pays, il n'existe pas d'aéroports, de piste ou de tours de contrôle entretenus par le gouvernement fédéral. Ces régions peuvent obtenir des prévisions météorologiques, mais ces dernières concernent une région plus vaste et on ne peut s'y fier trop pour les plus petites régions et les plus petits trajets que font ces avions qui, après tout, n'atterrissent jamais sur une piste financée en partie par le gouvernement fédéral, car ils se posent toujours sur l'eau. Même s'il n'est pas facile, manifestement, d'établir le coût réel des services auxquels ces entreprises ont recours, je crois que le gouvernement sera disposé à reconnaître que, par avion, l'utilisation de ces services et, par le fait même, le coût pour le ministère fédéral des Transports, sont inférieurs à ce qu'ils sont dans le cas des avions qui se posent à des aéroports et des lignes aériennes qui ont recours au vaste éventail de services permettant d'assurer un réseau de transport sûr et efficace dans tout le sud du pays.

Les répercussions sur les prix dans les localités qui ne sont desservies que par voie aérienne ne seront pas les mêmes, en pourcentage, que l'augmentation réelle des taxes, car là encore, elles seront accrues par l'utilisation du carburant imposé, afin d'acheminer le produit au centre de distribution, puis de là, à l'aéroport d'où il sera transporté par voie aérienne vers le Nord, et enfin distribué dans de petites localités.

Je voudrais maintenant me pencher sur ce qu'on appelle les taxes de péché, monsieur le Président. Je crois que nous devrions reconnaître que même si nous ne pêchons peut-être pas de toutes les façons qui sont imposées, bien peu d'entre nous ne pêchent d'aucune de ces façons. Dans son discours du trône, le gouvernement offrait quelque chose à tous les Canadiens, mais il prend maintenant à tout le monde. Je voudrais examiner plus particulièrement les répercussions que la taxe d'accise sur l'alcool aura sur l'industrie touristique au Canada. Je crois personnellement qu'on oublie de tenir compte de nombreux facteurs dans l'imposition de cette taxe supplémentaire. Il ne s'agit pas de savoir combien un verre d'alcool coûtera de plus dans un bar donné. Ce qui est important, c'est que la perception que ce font les touristes de cette augmentation, la façon dont ils voient les choses. Après tout, pour n'importe quel service, le prix a son importance. Imaginons un instant qu'un Américain de retour chez lui dise à son voisin qu'il a payé \$3.65 pour un martini, au Canada. Rappelons-nous qu'en général, l'interlocuteur ne tient aucun compte au départ du taux de change très avantageux. Il se demande alors s'il a déjà vu un martini à ce prix. Il s'agit probablement de l'un des endroits les plus chers qu'il ait jamais visités. Il associe le prix de l'alcool à ceux de tous les autres produits et services touristiques, notamment l'hébergement, les repas, le transport et les excursions. Il y a un effet d'entraînement, si l'on peut dire, et cette impression négative se reflète sur la perception que l'on